

crif

Conseil Représentatif des Institutions Juives de France

106/SB

Paris, le 8 avril 2002

Monsieur Michel Tubiana
Ligue des droits de l'Homme
138-140, rue Marcadet
75018 Paris

003506

LDH
REÇU LE

8 AVR. 2002

CP

CT

MT

FDS

RV

BN

Cher Monsieur Tubiana,

J'accuse réception de vos lettres des 1^{er} et 5 avril 2002.

J'aimerais savoir quelle est la partie du manifeste appelant à la manifestation du 7 avril qui vous paraissait incompatible à vos principes :

est ce l'appel à la fin des actes antisémites et du terrorisme ?
ou est-ce le message de soutien au peuple israélien pour la paix et la sécurité ?

En tout cas, je vous remercie pour vos leçons de tolérance et de paix que j'apprécie d'autant qu'elles viennent d'un juif qui réussit à tolérer les messages explosifs de paix transmis par le Hamas, le Djihad islamique et la branche armée du Fatah à d'autres juifs.

Je conçois qu'il vous soit difficile de concilier une présence permanente à toutes les manifestations pro-palestiniennes et à lutter contre l'antisémitisme et le soutien au peuple israélien.

J'espère qu'un jour les terroristes cesseront leur action néfaste et qu'il vous sera alors loisible de penser au sort des juifs.

Veillez croire, Cher Monsieur Tubiana, à mes sentiments les meilleurs



Roger Cukierman
Président